



CONSEIL DE FIDUCIE DE LA CAISSE DE RETRAITE – NOUVELLE NOMINATION

AU:	Comité de vérification Conseil d'administration
RÉUNION:	Les 16 et 17 février 2017
DE:	Monique Marcotte, vice-présidente, Personnes et Culture
DÉCISION RECHERCHÉE:	Nomination d'un fiduciaire au Conseil de fiducie de la Caisse de retraite de Radio-Canada pour combler une vacance représentant les Services français.
PROCHAINES ÉTAPES:	Une lettre d'acceptation sera envoyée au nouveau fiduciaire par le Président-directeur général.
DATE:	Le 16 janvier 2017

CONTEXTE

- Comme prévu dans l'acte de fiducie entre CBC/Radio-Canada et les fiduciaires, le Conseil de fiducie de la Caisse de retraite de Radio-Canada administre l'actif du Régime de retraite.
- L'article 3 de l'acte de fiducie (annexe C des règlements administratifs de la Société) stipule que le Conseil de fiducie doit comprendre six fiduciaires au minimum, et sept au maximum :
 - Le Conseil de fiducie doit se composer en majorité (quatre) d'administrateurs ou de dirigeants de la Société.
 - Le haut dirigeant de la Société qui est chargé des Ressources humaines et le haut dirigeant chargé des Finances sont des fiduciaires en raison des postes qu'ils occupent, ou tout autre haut dirigeant de la Société désigné par le président-directeur général de la Société et approuvé par le Conseil d'administration de la Société.
 - La Société nomme tous les autres fiduciaires.

- La Société a accepté il y a longtemps que trois des fiduciaires, qui ne sont ni des administrateurs ni des dirigeants de la Société, soient deux employés (pour représenter les services français et anglais respectivement) et un retraité. Ces trois personnes sont choisies de la manière suivante :
 - Les deux employés sont désignés par le Comité consultatif des avantages sociaux (CCAS), un comité mixte direction-syndicats, qui traite des avantages sociaux des employés de CBC/Radio-Canada.
 - Le retraité est choisi par l'Association nationale des retraités de la SRC.
- Ces nominations sont ensuite soumises à l'approbation du Comité de vérification et du Conseil d'administration de CBC/Radio-Canada.
- Le CCAS a récemment annoncé que le terme de l'employée représentant les Services français ne sera pas prolongé au-delà du 31 mars 2017, et a recommandé la nomination de Marie-Andrée Charron.

ÉLÉMENTS DÉCISIONNELS CLÉS

Nomination de Marie-Andrée Charron au Conseil de fiducie en remplacement d'Isabelle Doyon à compter du 1^{er} avril 2017.

RÉSOLUTION

Que le Comité de vérification recommande au Conseil d'administration que Marie-Andrée Charron soit nommé au Conseil de fiducie de la Caisse de retraite de Radio-Canada en remplacement d'Isabelle Doyon à compter du 1^{er} avril 2017.

ANNEXE

1. Curriculum vitae de Marie-Andrée Charron

ANNEXE
CURRICULUM VITAE DE MARIE-ANDRÉE CHARRON

Éducation

Développement de carrière

Aptitudes

Expérience de travail

2011- **Agente, Comptabilité, Radio-Canada**
Surveillance du respect des contrôles internes. Préparation de rapports, analyses, suivis et prix de cession interne.